

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

25

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents :

Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Cécile CHAMPION, Antonia CHARLES et MM Stéphane GAILLARD, Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés :

Mme Laurence GODENIR a donné procuration à M. Richard FROSSARD
Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Margaret GOURDIN a donné procuration à Mme Antonia CHARLES
M. Jean-Baptiste DELEBECQUE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT
M. Mathieu ROCHETTE absent
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE donne lecture

de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la proposition d'inscription des coupes dans la forêt communale, à l'assiette 2026 présentée par l'Office National des Forêts,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances et Administration Générale réunie le 15 septembre 2025,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, 25 voix pour

D'APPROUVER les propositions d'inscription à l'état d'assiette des coupes pour 2026 comme présentée en annexe.

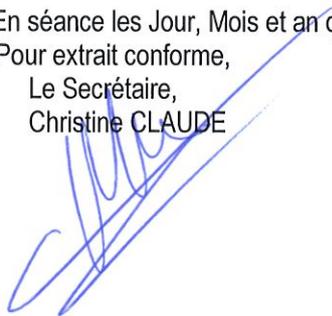
D'AUTORISER Le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires à la réalisation des actions approuvées au titre de l'état d'assiette 2026.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN





Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

N° 2025-066

**Gestion de la forêt
communale – Etat
d'assiette des
coupes 2026**





Agence territoriale de Savoie Mont Blanc

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 074-217401041-20250924-DEL2025_066-DE

COMMUNE DE DOUSSARD

Mme ou M. le Maire
Mairie Route Pont Monnet
74210 DOUSSARD

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : DOUSSARD

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
1	AMEL	300	6	2026	2029	Capital G 14 à 18 m2						
15	IRR	418	5,5	2026	2026				<input checked="" type="checkbox"/>			
11	AMEL	100	2,5	2026	2028	ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier						
17	EM	30	0,5	2025	2026	Emprise piste			<input checked="" type="checkbox"/>			
18	IRR	210	1,5	2025	2027	Regroupement 16-17-18						
2	AMEL	220	5	2026	2029	Capital G entre 14-18 m2						
16	EM	52	0,8		2026	Ouverture piste avant exploitation plles 16 et 17			<input checked="" type="checkbox"/>			

Forêt de : VERTHIER

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025



ID : 074-217401041-20250924-DEL2025_066-DE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
36	TS	581	7	2026	2028	Projet desserte Verthier attente de validation						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

